

Mémoire de l'AMC

MAINTENIR LE LEADERSHIP DE
L'ONTARIO QUANT À L'INTERDICTION
D'EXIGER DES ATTESTATIONS
MÉDICALES POUR LES CONGÉS DE
MALADIE DE COURTE DURÉE

Mémoire présenté au Comité
permanent des finances et des
affaires économiques

Le 15 novembre 2018

Créée à Québec en 1867, l'Association médicale canadienne (AMC) rassemble les médecins autour de questions nationales liées à la santé et à la médecine. La noble tradition de représentation de l'AMC a mené à certains des plus importants changements dans les politiques de santé au Canada. Pour les années à venir, l'AMC concentre ses efforts sur la promotion de la santé de la population et du dynamisme de la profession.

Introduction

L'Association médicale canadienne (AMC) présente ce mémoire au Comité permanent des finances et des affaires économiques pour qu'il en tienne compte dans son étude du projet de loi 47, *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires*.

L'AMC rassemble les médecins autour de questions nationales et pancanadiennes liées à la santé et à la médecine. En tant qu'entité nationale représentant les médecins et la profession médicale, l'AMC mobilise les gouvernements provinciaux et territoriaux au sujet des priorités pancanadiennes en santé et en soins de santé.

Comme elle le précise dans le présent mémoire, l'AMC appuie la position de l'Association médicale de l'Ontario (AMO), qui recommande que l'on modifie l'annexe 1 du projet de loi 47 afin de supprimer le nouveau paragraphe 50 (6) proposé de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*. Ce paragraphe propose de redonner aux employeurs le pouvoir d'exiger que les employés qui prennent un bref congé pour cause de maladie, de blessure ou d'urgence médicale personnelle fournissent une attestation de maladie.

L'Ontario est actuellement un chef de file national dans le domaine des attestations de maladie

En 2018, l'Ontario est devenu la première province canadienne à retirer aux employeurs le droit d'exiger que les employés qui prennent un bref congé pour cause de maladie, de blessure ou d'urgence médicale personnelle, comme un rhume ou une grippe, fournissent une attestation de maladie. Ce changement cadrait non seulement avec la position de principe de l'AMC¹, mais bénéficiait aussi d'un large appui dans le milieu politique de la médecine et de la santé.

L'utilisation des attestations de maladie constitue une préoccupation émergente à l'échelle nationale

Dans un contexte où les systèmes de santé canadiens s'efforcent d'accroître leur efficacité, l'utilisation des attestations de maladie pour des congés de courte durée par les services des ressources humaines pour gérer l'absentéisme chez les employés suscite de plus en plus de critiques depuis quelques années. Outre le leadership de l'Ontario, voici des cas récents qui montrent que l'utilisation des attestations de maladie constitue une préoccupation émergente :

- En 2016, un projet de loi visant à mettre fin à cette pratique a été déposé devant l'Assemblée législative du Manitoba².
- L'Association médicale de Terre-Neuve-et-Labrador et Doctors Nova Scotia s'opposent vivement aux attestations de maladie pour des congés de courte durée, qu'ils considèrent comme une pression exercée sur le système de santé^{3,4}.
- L'Université de l'Alberta et l'Université Queen's ont toutes deux adopté officiellement une politique qui consiste à ne pas exiger d'attestation de maladie en cas d'absence à un examen^{5,6}.
- Le rapport de l'Ontario sur l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail résume les commentaires des parties prenantes au sujet des attestations de maladie. Celles-ci considèrent que les attestations coûtent cher, sont souvent obtenues au moyen d'une consultation téléphonique, répètent ce que le patient dit au médecin et ont très peu de valeur pour les employeurs⁷.

Au vu des défis réels posés par cette pratique, les mesures prises par l'Ontario en 2018 pour enlever aux employeurs le pouvoir d'exiger des attestations de maladie étaient significatives et démontraient le leadership de la province sur la scène nationale.

L'obligation de présenter une attestation de maladie a des répercussions négatives pour les patients et le public

En faisant marche arrière, l'Ontario risque un retour à l'inefficacité, en plus de remettre une pression inutile sur le système de santé, les fournisseurs de soins de santé, les patients et leur famille. Pour les patients, l'obligation de présenter une attestation de maladie pour un congé de courte durée peut avoir des conséquences économiques injustes. Les employés qui n'ont pas de congés de maladie payés pourraient ainsi perdre une journée de salaire en plus de devoir payer pour l'attestation et le moyen de transport utilisé pour aller la chercher. Ce scénario illustre les conséquences socioéconomiques injustes que pourrait entraîner l'adoption de la proposition de redonner aux employeurs le pouvoir d'exiger des attestations de maladie.

L'AMC, qui représente les médecins canadiens, ne peut passer sous silence la nécessité pour les personnes malades de rester chez elles pour se reposer et se rétablir. En devant aller chercher leur attestation de maladie, elles se fatigueraient davantage et pourraient contribuer à la propagation de virus ou d'infections. Elles pourraient également transmettre leur virus ou infection dans leur lieu de travail si elles choisissaient d'aller travailler en étant malades afin d'éviter les conséquences financières de leur absence et les tâches liées à la prise de rendez-vous.

Redonner aux employeurs le droit d'exiger une attestation irait à l'encontre de l'engagement du gouvernement à mettre fin à la médecine de couloir

Il importe de considérer les conséquences négatives qui pourraient découler de l'adoption de cette proposition dans le contexte de l'engagement du gouvernement à « mettre fin à la médecine de couloir ». Advenant l'adoption de la proposition de redonner aux employeurs le droit d'exiger que les employés qui prennent un bref congé de maladie fournissent une attestation médicale, le gouvernement créera un autre obstacle l'empêchant de respecter son engagement fondamental en ce qui a trait aux soins de santé.

Redonner aux employeurs le droit d'exiger l'attestation augmenterait le fardeau administratif imposé aux médecins

Enfin, en tant qu'organisation nationale représentant la profession médicale au Canada, l'AMC craint que la mise en œuvre de cette proposition n'ait des répercussions négatives sur la santé et le bien-être des médecins. L'AMC a dévoilé récemment un nouveau sondage de référence, le *Sondage national de l'AMC sur la santé des médecins : un instantané national*, qui révèle que la santé des médecins constitue une préoccupation croissante⁸. Même si le sondage montre que 82 % des médecins et des résidents interrogés ont indiqué être très résilients, un répondant sur quatre a aussi dit ressentir un niveau élevé d'épuisement professionnel, ce qui a de quoi inquiéter.

En quoi ces constatations sont-elles pertinentes pour le nouveau paragraphe 50 (6) proposé de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*? On constate régulièrement que la paperasse et le fardeau administratif constituent l'une des principales causes d'épuisement professionnel chez les médecins⁹. On peut certes s'attendre à ce que les médecins aient un peu de paperasse et de responsabilités administratives, mais le système de santé et ses décideurs doivent éviter d'ajouter un fardeau inutile.

Conclusion : Retirer le paragraphe 50 (6) de l'annexe 1 du projet de loi 47

L'AMC est heureuse de pouvoir présenter ce mémoire au Comité pour son étude du projet de loi 47. Le Comité a une importante occasion de réagir aux défis réels posés par les attestations médicales pour les brefs congés de maladie en veillant à ce que le paragraphe 50 (6) de l'annexe 1 ne soit pas mis en œuvre dans le cadre du projet de loi 47.

¹ Association médicale Canadienne (AMC). Les formulaires de tiers (mise à jour 2017). Ottawa : Association médicale canadienne; [En ligne] 2017. Accessible ici : <http://policybase.cma.ca/dbtw-wpd/Policypdf/PD17-02f.pdf> (consulté le 13 novembre 2018).

² MANITOBA. Projet de loi 202 : *Loi modifiant le code des normes d'emploi (attestations médicales)*, 5^e session, 40^e législature. [En ligne] 2016. Winnipeg : L'imprimeur de la Reine du Manitoba. Accessible ici : <https://web2.gov.mb.ca/bills/40-5/pdf/b202.pdf> (consulté le 13 novembre 2018).

³ CBC News. Sick notes required by employers a strain on system, says NLMA. [En ligne] 30 mai 2018. Accessible ici : <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/employer-required-sick-notes-unnecessary-says-nlma-1.4682899>.

⁴ CBC News. No more sick notes from workers, pleads Doctors Nova Scotia. [En ligne] 10 janvier 2014. Accessible ici : <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/no-more-sick-notes-from-workers-pleads-doctors-nova-scotia-1.2491526> (consulté le 13 novembre 2018).

⁵ Centre universitaire de santé de l'Université de l'Alberta. Exam Deferrals. Edmonton : Université de l'Alberta; [En ligne] 2018. Accessible ici : <https://www.ualberta.ca/services/health-centre/exam-deferrals> (consulté le 13 novembre 2018).

⁶ Services pour le bien-être des étudiants de l'Université Queen's. Sick Notes. Kingston : Université Queen's; [En ligne] 2018. Accessible ici : www.queensu.ca/studentwellness/health-services/services-offered/sick-notes (consulté le 13 novembre 2018).

⁷ ONTARIO. Ministère du Travail. L'examen portant sur l'évolution des milieux de travail : un programme pour les droits en milieu de travail – Rapport final. Toronto : ministère du Travail; [En ligne] mai 2017. Accessible ici : https://files.ontario.ca/books/mol_changing_workplace_report_fr_2_0.pdf (consulté le 13 novembre 2018).

⁸ Association médicale canadienne (AMC). Communiqué – Un médecin canadien sur quatre dit ressentir de l'épuisement professionnel. Ottawa : Association médicale canadienne; [En ligne] 10 octobre 2018. Accessible ici : <https://www.cma.ca/fr/pages/one-in-four-canadian-physicians-report-burnout-.aspx> (consulté le 13 novembre 2018).

⁹ Leslie C. The burden of paperwork on Canada's doctors. [En ligne] *Medical Post*. Avril 2018.